

Quelle démocratie pour l'aménagement du territoire ?

Présentation de l'atelier

Objectif général

Questionner les différentes manières d'organiser la démocratie locale autour de l'aménagement du territoire

Objectifs spécifiques

- Comprendre la complexité et la diversité de points de vue des personnes affectées par un projet à fort impact social et environnemental
- Imaginer des modes alternatifs d'organisation démocratique
- Réfléchir collectivement à une solution qui convienne à tout le monde sur un projet conflictuel
- Appréhender le système français de débat public et identifier ses limites

À partir de 5 participant·es

Durée : De 1h30 à 2h

Trame générale

Dans le quartier de Fort d'Aubervilliers, les jardins ouvriers des Vertus représentent une surface de 26.000 m², répartis en 80 parcelles.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Aubervilliers a été désignée pour accueillir une piscine olympique qui servira de lieu d'entraînement aux athlètes. La municipalité a choisi de construire un centre aquatique, qui se construira sur des jardins ouvriers. Ces jardins seront déplacés temporairement dans une ville voisine (Pantin), puis réinsérés dans une zone bosquée proche du lieu où ils étaient avant, dans le cadre de la construction d'un nouvel éco-quartier.

1ère partie : Jeu de rôle (45mn - 1h)

Après avoir expliqué le contexte aux participant·es, l'animateur·rice donne à chaque participant·e une carte personnage (disponibles en annexe 2). Si le nombre de participant·e est supérieur au nombre de personnages, une même carte personnage peut être donnée à plusieurs personnes. Ensuite, un temps d'environ 5 minutes est donné à chaque participant·e pour lire son personnage, les informations dont iel dispose, et imaginer plus en détail son contexte.

L'animateur·rice joue le rôle de garant·e de la commission nationale du débat public. Iel introduit le débat, en présentant très succinctement la situation. Ensuite iel donne la parole successivement au/à la maire, la directrice du club municipal de natation, puis à l'architecte du centre aquatique afin qu'ils présentent le projet plus en détails. C'est ensuite le temps des débats entre tous les personnages, certains étant très militants, avec un avis tranché sur la question, d'autres étant plus indécis.

Un débrief est ensuite animé. Une première partie peut consister à demander aux personnages indécis quelle est leur position sur le débat. Ensuite, les participant·es prennent de la distance avec leur personnage, et expriment ce que leur a fait ressentir cette animation.

2ème partie : World café sur les procédures de débats publics (45mn - 1h)

1) Présentation de la procédure pour les débats publics en France

Ce temps permet d'introduire la procédure française de débat public pour les projets à fort impact social et environnemental (contenu en annexe 1). Il peut être fait de manière verticale par l'animateur·rice, mais aussi sous la forme d'arpentage, à l'aide des détails fournis en annexe, et d'autres documents complémentaires qui peuvent être sélectionnés par l'animateur·rice.

2) World café

L'animateur·rice propose deux tables de débat aux participant·es. Il est conseillé qu'il y ait un·e animateur·rice par table pour animer les débats, apporter des faits, et lancer des questions spécifiques à certains enjeux annexes des débats.

1) Quelle procédure pourrait assurer une élaboration démocratique de l'aménagement du territoire ?

- Questions complémentaires : Qui a le pouvoir d'initiative pour faire ce genre de projets ? Qui a le droit de décision sur leur implantation ? Doit-on prendre ces décisions à la majorité ou au consensus ?

2) Réécrire le projet de piscine municipale de manière à ce qu'il satisfasse le plus grand nombre

- Questions complémentaires : Comment faire pour que les jeunes albertvillariens sachent nager ? Savoir nager, est-ce vraiment nécessaire ? Si la piscine se fait sur le parking, où iront se garer les automobilistes ? Le jardin ouvrier est-il vraiment nécessaire ? La construction d'un éco-quartier est-elle une bonne idée ? Comment faire pour que les JO 2024 puissent profiter à tout le monde ? Peut-on éviter un processus de gentrification ?

Une fois que les discussions ont pu être menées jusqu'au bout, chaque sous-groupe restitue son travail, en ayant identifié les points d'accord et les points de désaccord.

Annexe 1 Détails sur la commission nationale du débat public

Commission nationale du débat public

La Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect de l'information et de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt général (initiative publique ou privée), dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La participation garantie par la CNDP intervient dès l'origine d'un projet jusqu'à l'enquête publique, donc pendant son élaboration. Elle intervient dès l'origine, à un moment où il est encore possible d'y renoncer, de le modifier, où l'on peut interroger le "pourquoi ?" et pas seulement le "comment ?". Si après cette première phase, le porteur de projet décide de le poursuivre, la loi prévoit que la CNDP veille à l'information et à la participation du public jusqu'à l'enquête publique.

Elle doit obligatoirement être saisie par le/la responsable pour des projets (publics ou privés) qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat. Il peut s'agir de création ou d'élargissement d'infrastructures liées au transport, à l'énergie, des équipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques, des équipements industriels.

- Quand elle est saisie, la personne responsable du projet présente à la commission un dossier présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques, le coût estimatif et l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Dans le cas d'un projet ayant des impacts importants, répondant aux mêmes critères mais ayant un coût prévisionnel inférieur aux seuils fixés par le Conseil d'État, le maître d'ouvrage doit rendre public le projet. L'avis est publié sur le site internet de la CNDP ainsi que dans au moins un journal national et dans un journal local.

L'avis au public précise :

- les objectifs et principales caractéristiques du projet ;
- le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
- les lieux où le public peut consulter le dossier afférent au projet ;
- la décision du maître d'ouvrage de saisir ou de ne pas saisir la CNDP, il précise également les modalités de concertation qu'il s'engage à mener dans l'hypothèse où la commission ne serait pas saisie.

Dans le cas où le maître d'ouvrage décide de ne pas saisir la CNDP, ou d'organiser lui-même une concertation préalable selon des modalités jugées inadéquates, la commission peut être saisie dans un délai de 2 mois par :

- 10 parlementaires (sénateurs ou députés)
- 10 000 ressortissant·es majeur·es de l'UE résidant en France

- une autorité publique territoriale intéressée (conseil régional, départemental, municipal, établissement public de coopération intercommunale ayant une compétence en matière d'aménagement de l'espace)
- une association agréée de protection de l'environnement territorialement intéressée
 - Si la commission juge qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle recommande à la personne responsable du projet l'organisation d'une concertation selon les modalités qu'elle définit
 - Toute absence de réponse de la commission 2 mois après le dépôt du dossier est considérée comme une réponse négative

Composition

La Commission nationale du débat public est composée de vingt-cinq membres nommés pour cinq ans ou pour la durée de leur mandat. Outre son président et deux vice-présidents, elle comprend :

- Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat ;
- Six élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés ;
- Un membre du Conseil d'Etat, élu par l'assemblée générale du Conseil d'Etat ;
- Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation ;
- Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes ;
- Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
- Deux représentants d'associations de protection de l'environnement exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement ;
- Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports ;
- Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement ;
- Deux représentants des organisations syndicales représentatives de salariés et deux représentants des entreprises ou des chambres consulaires, dont un représentant des entreprises agricoles, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition des organisations professionnelles respectives les plus représentatives.

Déroulement du débat

La Commission nationale du débat public établit et publie le calendrier de déroulement du débat public, dont la durée ne peut excéder quatre mois, celle-ci pouvant être prolongée de deux mois par une décision motivée de la Commission.

Après la clôture du débat public et dans un délai de deux mois, la CNDP un bilan du débat public en rendant compte de l'ensemble des points de vue exprimés.

Après la publication des débats, la personne responsable du projet a un délai de trois mois pour publier un acte sur le principe et les conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis au débat public.

Déclaration de projet

Lorsqu'un projet public a fait l'objet d'une enquête publique, l'autorité publique responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

→ La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération et comporte les motifs qui justifient son caractère d'intérêt général. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique.

→ En l'absence de déclaration de projet, aucune autorisation de travaux ne peut être délivrée.

Un cas d'étude : Le débat public sur le projet Europacity

Du 15 mars au 13 juillet 2016, la commission a organisé des réunions publiques et ateliers ouverts à toutes et tous pour permettre de prendre connaissance du projet, et a publié ensuite des supports de présentation des intervenant.es, résumé des temps forts, synthèses, photos...

La commission a défini les thématiques à débattre, qui sont liées au projet lui-même, mais également à son intégration au sein de la Région Île-de-France et du Grand Paris :

Enjeux commerciaux ;

Offre de loisirs et de l'offre culturelle ;

Attractivité touristique ;

Emplois et des enjeux économiques d'un tel projet ;

Accès au site et des transports autour de la zone du projet, aussi bien pour les visiteurs que pour les personnes qui y travailleraient ;

Environnement et développement durable

Création d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy, et son intégration dans le Grand Paris.

Conclusions rapport débat public

« La commission ne donne aucun avis sur le projet. Elle retrace et résume les échanges ».

- Objectif : Le promoteur Auchan — qui investit 3,1 Mds€— s'appuie sur ce document pour décider de poursuivre, ou non, son projet.

Durant les cinq mois d'échanges, la CPDP a recensé 2000 participants aux 17 réunions publiques, dans différents quartiers voisins du futur complexe et au débat en ligne.

Au cours des échanges, les représentants du promoteurs se sont particulièrement accrochés avec leurs opposants sur le sujet de l'emploi — Auchan promettant d'en créer 11 400, tandis que les anti-EuropaCity mettent en avant la destruction à venir des emplois existants.

Sources et informations supplémentaires

- Projet de centre aquatique sur les jardins ouvriers d'Aubervilliers

> <https://www.mediapart.fr/journal/france/050221/jo-2024-un-bassin-contre-des-jardins>

> <https://www.mediapart.fr/journal/france/070721/aubervilliers-la-piscine-des-jo-sera-geree-par-le-prive>

> <https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/020921/jo-2024-evacuation-des-occupants-des-jardins-ouvriers-d-aubervilliers>

- Fonctionnement commission nationale du débat public : <https://www.debatpublic.fr/nous-saisir-735>

- Débat public du projet EuropaCity <https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-europacity/commission-particuliere-du-debat-europacity.html>

Annexe 2 Fiches personnages

Maire d'Aubervilliers

Présentation

JO Paris 2024

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 seront spectaculaires et durables.
- Volonté de faire des Jeux neutres en carbone et respecter les accords de Paris

Présentation du projet

- Dès l'été 2023, la Ville d'Aubervilliers disposera d'un nouveau centre aquatique, moderne et fonctionnel, équipé de plusieurs bassins et d'aménagements extérieurs.

Compensation

- « le timing n'est pas parfait » puisque « on ne pourra pas reconstituer les jardins avant le chantier »
- Il ne s'agit pas de "destruction" des jardins.
 - Dans un premier temps, les jardins des Vertus s'installeraient sur des hectares cultivés par une association voisine, côté Pantin.
 - Les jardins seront ensuite reconstruits dans le nouveau quartier du Fort d'Aubervilliers, ce qui s'accompagnera de la création de 1 800 logements neufs, de deux résidences, de 40 000 m² d'activités et bureaux et 1 000 m² de commerces de locaux d'activité, d'un groupe scolaire, d'une crèche, de jardins familiaux et de huit hectares d'espaces verts.

Éco-quartier

Prévu pour 2022, Des respirations naturelles, biodiversifiées, impliquant les futurs usagers et offrant de nouveaux parcours ». Il bénéficie du label des Ecoquartiers soutenus par le Conseil Régional.

Argumentaire

Aspects administratifs

- Nous faisons un projet de grand centre aquatique, car si la piscine n'avait qu'un bassin de nage, on ne trouverait pas de délégataire pour financer la construction, et ce ne serait pas viable pour les finances publiques
- Il ne faut pas modifier ou annuler ce projet car il en coûterait 4,7 millions d'euros à Aubervilliers si le contrat d'achat était cassé. Ce chiffre englobe la rupture du marché, ainsi que l'ensemble des études préalables APS [avant-projet sommaire – ndlr], APD [définitif – ndlr], indemnités de concours, études diverses, géotechniques, pollution, frais d'avocats.

Philosophie

C'est plus qu'une piscine, c'est un centre aquatique. La population d'Aubervilliers y a droit. Je ne veux pas qu'on dise que ce n'est qu'une ville de pauvres. C'est une ville qui ne demande qu'à décoller. La piscine sera bonne pour l'image de la ville.

« C'est une friche de 36 hectares à 1,5 km du périph. Ne pas y construire de logements, sur du foncier public, c'est absurde »

Posture

- Elle sait ce qui est bien pour les habitants car c'est une professionnelle, elle connaît l'intérêt général
- Elle jouit d'une légitimité d'avoir été élue, donc elle doit prendre des décisions importantes
- Il faut construire de nouvelles choses et créer de nouvelles activités pour permettre à la ville d'Aubervilliers de sortir de la pauvreté

Président·e du club municipal de natation d'Aubervilliers

Présentation

Le projet de centre aquatique répond à des besoins légitimes

- Infrastructures aquatiques très déficitaires en Seine-Saint-Denis : le département est le moins bien doté d'Île-de-France, avec 36 bassins pour 1,5 million d'habitants.
- Une proportion importante de la population ne sachant pas nager : Selon la direction régionale de l'équipement, en 2016, seulement 50 % des enfants de moins de 12 ans du département savaient nager. Un plan piscine a été lancé en 2015 pour y remédier.

Manque d'infrastructures professionnelles en France

La France n'a jamais organisé un championnat du monde de natation et son dernier championnat d'Europe date de 1987 à Strasbourg.

Promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques

- Idéal de paix entre les peuples
- Vitrine magnifique pour Aubervilliers
- Promotion des activités sportives

Les Jeux Paralympiques

→ Contribue à l'inclusion sociale : Permettra de visibiliser la natation paralympique et donner de nouveaux espoirs aux personnes handicapées, avec des infrastructures adaptées pour le pratiquer

Arguments supplémentaires

- Vision du sport comme moyen d'émancipation, d'éducation, et de mixité sociale
- Importance de savoir nager
- Il faut découvrir des talents cachés dans la nage en Seine Saint-Denis.

Posture

- Très enthousiaste sur ce centre aquatique et ce qu'il pourrait apporter à la natation en Seine-Saint-Denis, tout comme les Jeux de Paris 2024 qui devraient apporter au sport dans la France entière

Architecte du centre aquatique

Présentation

Détails sur la piscine

Voici les différents équipements :

- 1) Halle polyvalente avec un bassin de 25 mètres de long, accessible aux nageurs de tous niveaux, et destinée principalement à l'apprentissage de la natation pour les écoles
- 2) Halle sportive dotée d'un bassin olympique de 50 mètres, homologué pour la réception de compétitions, avec des gradins d'une capacité de 500 spectateur.rices.
- 3) Halle de loisirs comportant des bassins de de faible à moyenne profondeur, une piscine à jets, un toboggan et un solarium, ainsi qu'une terrasse aménagée sur la toiture du bâtiment. En plus du solarium, des espaces de plages végétales et minérales orientés plein sud permettront au public de profiter du soleil.
- 4) le centre aquatique intégrera un espace de fitness et de cardio-training ainsi qu'un village finlandais comportant saunas et hammams.

Construction piscine

- La piscine sera construite sur le parking voisin des jardins ouvriers
- Le solarium ainsi que le centre de fitness seront construits sur les potagers

Les infrastructures seront construites avec des matériaux écologiques

- 133.000 kg de matériaux biosourcés : béton bas carbone, bois d'origine française et européenne pour l'aménagement des façades et de la terrasse, laine de chanvre d'origine française pour une isolation optimale.

Philosophie architecturale

La toiture, végétalisée sur 2000 m², comportera un système de récupération des eaux pluviales

La conception bioclimatique du projet oriente des plages et bassins sur la course du soleil, protège des vents par une architecture en creux, et offre des vues cadrées vers le fort d'Aubervilliers

Optimisation de l'espace

La superposition maximum des éléments du programme a permis d'offrir un maximum de surfaces de plages extérieures.

Posture

- J'ai des informations techniques dont les autres peuvent difficilement saisir les complexités
- Convaincu·e de proposer un projet qui va profiter à tout le monde
- Leurs opposants sont des personnes radicalisées dans leur idéologie, qui ne voient pas les choses de manière objective et pragmatique

Militant·e de PEPS 93 (Pour une Écologie Populaire et Sociale 93)

Contexte privé (familial, professionnel, social...)

À imaginer

Argumentaire

Désastre écologique

- Démolit les sols et tue les insectes qui y vivent.
- Recensement de 22 espèces d'oiseaux protégées en France, ainsi que le hérisson d'Europe et le grillon d'Italie

Intérêt humain

- Selon l'Institut Paris Région, Aubervilliers compte moins de 2,49 mètres carrés d'espaces verts par habitant, loin des 10 mètres carrés préconisés.
- Alors que les étés à Paris montent à 40 degrés, il est absurde de bétonner les sols

Artificialisation des sols en Seine-Saint-Denis

- En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population
- Seine Saint-Denis : Département le plus artificialisé au sein de la région la plus artificialisée de France

Contexte du projet Grand Paris

La banlieue parisienne fait l'objet d'un grand projet d'aménagement appelé « Le Grand Paris », qui a pour objectif d'étendre Paris à sa banlieue : transports, commerces, habitants, culture de centre-ville.

Le quartier du Fort d'Aubervilliers, riche de son patrimoine architectural, naturel, et de ses espaces non construits, est l'objet de toutes les convoitises.

Il s'agit d'attirer de nouveaux habitants qui n'ont plus les moyens de se loger à Paris à cause d'une spéculation foncière scandaleuse (10000 euros le mètre carré), et cela malgré 400000 logements vides en Ile de France.

Dans le quartier du fort d'Aubervilliers, de nouvelles infrastructures sont en préparation : une gare, une piscine olympique et un solarium, ainsi que la transformation du fort, espace de nature sauvage, en parc et jardins d'agrément, peu à peu étendu aux jardins ouvriers voués à devenir des espaces de promenade pour les bourgeois du centre-ville.

On appelle cela la gentrification, c'est à dire une politique d'aménagement de la ville qui a pour but de chasser les classes populaires au profit de l'installation de populations bourgeoises.

Posture

- Écologiste anticapitaliste virulent.e, qui n'hésite pas à hausser le ton s'il le faut
- Inquiet.e pour la survie de notre société
- Sensible aux inégalités

Usager·e des jardins ouvriers d'Aubervilliers

Contexte privé (familial, professionnel, social...)

À imaginer

Argumentaire

Désastre écologique

Lors de la modification du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur la commune d'Aubervilliers, fin 2018, le Commissaire Enquêteur écrit dans ses conclusions : « Le sous-sol n'y est pas pollué et sa maturité écologique oblige à le conserver raisonnablement au vu du réchauffement climatique, le détruire implique de repartir de zéro, il faudrait trente ans pour réobtenir son efficacité par la création d'une compensation. »

Historique

Les Jardins Ouvriers des Vertus ont vu le jour en 1935. En 1963, ils occupent plus de 62 000 m², amputés à plusieurs reprises, la superficie est aujourd'hui réduite à 26 000 m², pour 85 parcelles.

- Ce territoire de patrimoine fut autrefois une plaine maraîchère où l'on inventa le chou gros, le navet demi-long, la betterave rouge-noir ou encore l'oignon jaune paille des Vertus.
- Aujourd'hui les jardins sont encore cultivés par des familles très modestes qui plantent les légumes qui seront consommés pendant l'année.

Intérêt humain

- Convivialité : On y parle toutes les langues, on apprend à se connaître, on échange ses savoirs.

Critique du coût

- La labellisation par les Jeux n'est qu'une façon d'en débloquer les financements
→ La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) en subventionne moins d'un tiers du coût (10 millions d'euros). Le reste revient à l'État, aux collectivités locales, à Aubervilliers
- Rapport 2018 Cour des Comptes : « La gestion d'un centre aquatique public entraîne systématiquement un déficit de fonctionnement important ».
- Dans le budget primitif 2021 de la ville, pour les équipements, le crédit le plus élevé est celui du centre aquatique du fort : 5,2 millions d'euros.

Critique de la procédure autoritaire

- Ni le montant du contrat, ni le choix de l'attributaire n'ont été votés en conseil municipal. L'ancienne maire a validé seule la décision prise en commission d'appel d'offres grâce aux pouvoirs conférés par l'ordonnance « Covid » du 1er avril 2020
- Mensonges car le discours indiquait au début que la piscine n'empièterait pas sur les jardins

Facilité d'annuler ce projet

La clause prévue dans le marché conclu avec Spie-Batignolles : « La mairie peut à tout moment mettre fin au marché pour un motif d'intérêt général. En ce cas, le titulaire du marché – Spie-Batignolles - « aura droit au versement d'une indemnité fixée à 2,5 % du montant initial hors taxe du marché. » Soit environ 840 000 euros et non pas 4,3 millions €.

Posture

- Souhaite avant tout défendre ses intérêts, car il a une crainte pour sa subsistance économique en l'absence de sa parcelle, même temporaire
- Persuadé·e que le dialogue est possible avec la mairie et les porteur·ses du projet, et que tout action violente les discréditera

Habitant·e du quartier

Contexte privé (familial, professionnel, social...)

- Vit dans les HLM dans le quartier de Forts d'Aubervilliers, et connaît régulièrement des fins de mois difficile.
- Marié·e et 2 enfants de 8 et 12 ans, scolarisé.es à Aubervilliers

Intérêts

- N'est pas usager·e du jardin ouvrier mais pourrait être intéressé·e pour y participer
 - N'a aucune compétence en jardinage
 - Libre seulement le dimanche
- Peut être également intéressé·e par le centre aquatique si les prix sont abordables
 - Pour y aller occasionnellement, voire pour inscrire ses enfants à des cours de natation (ils ne savent pas nager)
- Sensible à la chaleur, et souffre régulièrement des canicules
- Alimentation surtout calculée pour être la moins chère possible, parfois au détriment de la qualité
- Apprécie de vivre en ville, et fier·e de faire partie du Grand Paris

Posture

- Suspicion de la maire, qui s'explique par une grande méfiance pour les personnalités politiques en général
- Difficulté à comprendre pourquoi les membres de l'association pour les jardins de Vertus sont tant opposés au projet, si il y a des solutions de relocalisation pour les jardins

Étudiant·e à EIVP (école des ingénieurs de la Ville de Paris)

Contexte (familial, professionnel, social...)

- Étudiant·e en école d'ingénieur·e
- Vit dans le 19ème arrondissement de Paris, le centre aquatique d'Aubervilliers serait le plus proche pour tous les services qu'ils centralisent, même si des piscines sont plus proches
- Dispose d'un revenu correct grâce à ses parents, et n'éprouve pas de difficulté financière
- Confiant·e pour son avenir personnel

Intérêts et convictions

- Préoccupé·e par le dérèglement climatique
- Espère contribuer à une société durable en tant que futur·e ingénieur·e
- Foi en l'innovation et le progrès technique
- Sportif·ve, sans être un·e grand·e féru·e de natation

Posture

- Ce conflit représente un dilemme moral, et iel assiste au débat pour forger sa propre opinion sur le sujet
- Personne très curieuse et ouverte, qui n'hésite pas à poser des questions, en particulier sur les aspects techniques du projet

Commerçant·e local·e (au choix : épicerie, restauration, prêt à porter...)

Contexte (familial, professionnel, social...)

- Vit correctement mais ça pourrait être mieux
- Contact quotidien avec les albertvillarien·nes
- Activités impactées négativement par la crise sanitaire

Intérêts et convictions

- Réfléchit à ses intérêts économiques en priorité
- Aimerais que le quartier soit plus joli et agréable à vivre
- Intérêt à augmentation des prix immobilier si propriétaire de sa boutique
- Désintéressé à augmentation des prix immobiliers si locataire de sa boutique

Posture

- Pense connaître mieux que tout le monde les intérêts des personnes de son quartier car échange tous les jours avec les “vrais gens”

Collégien·ne à Aubervilliers

Contexte (familial, professionnel, social...)

- Vit chez ses parents, élève moyen.ne
- A grandi à Aubervilliers

Intérêts et convictions

- Aime sortir et faire des activités (dans la mesure de ses moyens financiers, relativement peu élevés)
- Crainte liée au changement climatique, qui n'est pas non plus sa préoccupation première
- Envie de réussir dans la vie, et de grandir dans un environnement qui y soit le plus favorable possible

Posture

- Envie de faire entendre sa voix et son opinion
- Insouciance et expression spontanée